

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP ALTITUDES INVESTISSEMENTS DIVERSIFIES

Part R ISIN : FR0011292275

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif du FCP est de réaliser une performance annuelle nette supérieure à 5% sur la durée de placement recommandée, par l'investissement discrétionnaire sur les marchés internationaux actions, taux et en instruments financiers dérivés.

Politique d'investissement : La stratégie de gestion de ce FCP, relevant de la directive européenne 2009/65/CE, vise selon les configurations du marché et les perspectives conjoncturelles, à investir dans les classes d'actifs qui paraissent les plus adaptées en termes de couple risque/rendement, sans contraintes géographiques ni sectorielles.

Caractéristiques essentielles : Le FCP pourra :

- s'exposer jusqu'à 100% en actions dont 30% maximum de son actif net directement en actions de tous secteurs et toutes zones géographiques y compris les pays émergents, dont 10% maximum en actions de petites capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).
- s'exposer jusqu'à 40 % maximum aux matières premières via des OPC.
- investir de 0 à 100% de son actif net en titres de créance essentiellement émis par des entités publiques ou privées de notation « *investment grade* » (notation supérieure ou égale à BBB+ selon Standard&Poor's ou jugée équivalente par la Société de gestion).

Pour la sélection des produits de taux, la Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

L'exposition du FCP aux émetteurs (actions et obligations) situés dans les pays émergents (hors OCDE) ne pourra excéder 40% de l'actif net.

Le FCP pourra investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans des OPC exposés à des indices de volatilité et dans la limite de 40% dans des OPC exposés aux matières premières.

Le FCP pourra utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir ou exposer son actif aux risques actions, taux, change dans la limite d'une exposition nette totale de 120 % de l'actif du FCP.

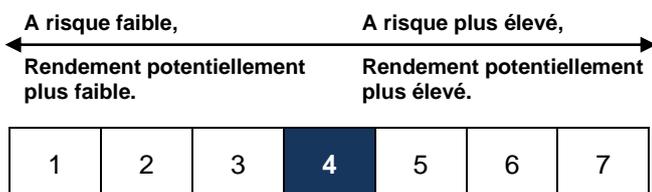
Le FCP pourra être investi, sans contrainte de classification, au-delà de 20% et jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications français ou européens, y compris ETF et, dans la limite de 30% de son actif net, en parts et actions de FIA de droit français ou d'OPC étrangers autorisés à la commercialisation en France, y compris ETF qui satisfont aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier

Les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus tous les jours au siège de CACEIS BANK jusqu'à 10h le jour de VL (J). Les règlements afférents interviendront en J+2 ouvré, sur les cours de clôture de bourse en J.

Affectation du résultat part R : capitalisation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Le niveau de risque associé à ce FCP n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». Le FCP n'est pas garanti en capital.

L'indicateur ci-dessus reflète la volatilité du FCP sur 5 ans compte-tenu de son exposition aux marchés actions internationaux. Il est calculé sur la base de l'historique des rendements du FCP et, à défaut d'historique suffisant, sur la base d'une estimation de l'allocation de référence.

Les risques importants pour le FCP non suffisamment pris en compte par l'indicateur sont :

- **Impact des techniques financières :** L'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de titres intégrant des dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de marché au sein du portefeuille du FCP et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse ou à la baisse.
- **Risque de crédit :** Il représente, pour les obligations ou titres de créance négociables et instruments du marché monétaire, le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est plus important pour les titres à caractère spéculatif, dits « high yield ».
- **Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré. Il s'agit du risque que la contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tienne pas ses engagements (livraison, paiement, remboursement, etc..). Dans ce cas, la défaillance d'une contrepartie peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Présentation des frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4 % maximum
Frais de sortie	1% maximum
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas ces frais peuvent être réduits. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant réel des frais d'entrée ou de sortie.	

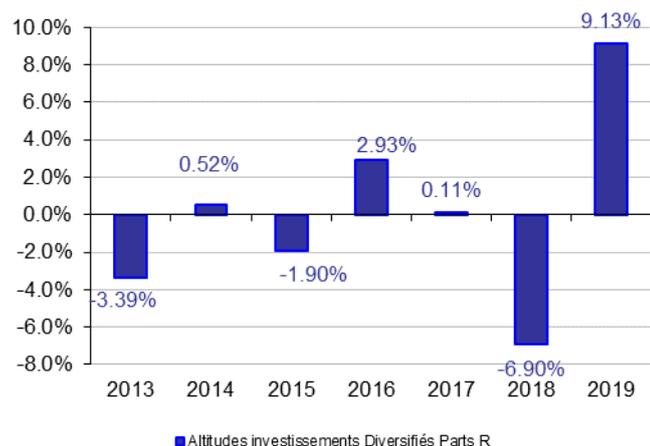
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,82 % en 2019

Les frais courants, basés sur les coûts de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015, peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ceux-ci ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.finaltis.fr.

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% maximum de la performance annuelle nette de frais au-delà de 5% de celle enregistrée par le FCP à la clôture de l'exercice précédent. 0.92% en 2019.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées déduction faite des frais et commissions prélevés par le FCP.

Les performances affichées sont calculées en euro.

Changements notaires sur la période : Néant

Informations pratiques

Dépositaire : **CACEIS BANK**

Les documents d'information périodique réglementaires sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de FINALTIS, 63 avenue des Champs Elysées - 75008 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de FINALTIS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act de 1933. Elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person ».

La politique de rémunération du personnel de la Société de gestion est disponible sur le site internet www.finaltis.fr.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
FINALTIS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 février 2020**